

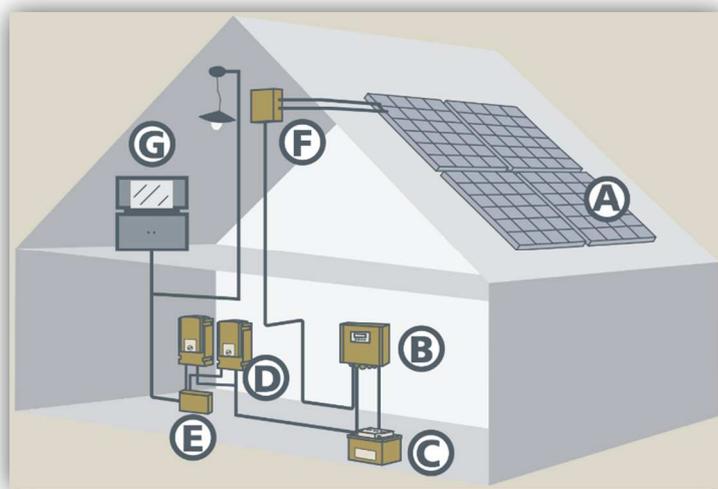
# Être autonome en électricité c'est possible.



**Il existe des systèmes très complets  
qui permettent d'alimenter une maison.**

**L'énergie produite en excès par les panneaux photovoltaïques est  
stockée dans des batteries pour les périodes de baisse de  
production.**

**Pour les plus sceptiques, il est également possible de coupler à  
celui-ci un groupe électrogène de secours à démarrage  
automatique.**



On génère de l'électricité en courant continu grâce à des panneaux solaires (A). Cette énergie est transmise pour être stockée dans un parc de batterie (C) ou transformée en courant alternatif grâce à un onduleur (D). Le passage en courant AC permet d'alimenter des consommateurs standards comme une télévision ou une ampoule basse consommation (G). L'installation est protégée par un régulateur de charge (B). Ce contrôleur permet d'éviter les décharges profondes des batteries.



ADMINISTRATION COMMUNALE DE MODAVE : SERVICE ECOPASSEUR : Madame JANNE Florence  
(Conseillère énergie et logement, info prime, formulaire PEB)

N'hésitez pas à la contacter au 0473 923 144 ou par email sur [ecopasseur@modave.be](mailto:ecopasseur@modave.be)

Jours et heures d'ouvertures du service : Service ouvert uniquement les SEMAINES IMPAIRES

Du mardi au vendredi de 08h30 à 12h00 sur rendez-vous. Permanence vendredi de 14h00 à 19h00